

Le groupe de travail d'affectation des TZR (appelé « phase d'ajustement », ce qui est bien la preuve que les TZR sont de plus en plus considérés comme des variables d'ajustement par l'administration) vient de se tenir. Le SNES-FSU avait demandé à ce que ce GT soit avancé. En effet, vous recevez aujourd'hui l'affectation et/ou le rattachement administratif qui vous ont été attribués par le rectorat mais il risque d'être difficile pour vous de prendre contact avec l(es) établissement(s). Si vous n'arrivez pas à avoir quelqu'un par téléphone, envoyez un mail à l'établissement. L'adresse mail des établissements se compose comme suit : *ce.NUMERO RNE DE L'ETABLISSEMENT@ac-clermont.fr* (le numéro RNE de l'établissement est disponible sur le site <http://datice.ac-clermont.fr/datice/dns-pedago.htm>).

Le rectorat a voulu retarder au maximum le GT afin de pouvoir prononcer des rattachements administratifs (RAD) et des affectations qui ne seraient pas modifiés pendant l'été, comme cela a été le cas l'an dernier. Concernant les **établissements de rattachement administratif**, nous avons obtenu la garantie qu'ils seront **pérennes dès leur attribution** en groupe de travail et ils ne peuvent donc plus être modifiés. Si le vôtre l'est, n'hésitez pas à nous contacter. Pour ce qui est des **affectations, des modifications pourront intervenir** pendant l'été. Dans certaines disciplines, le rectorat n'était pas encore en possession des listes de stagiaires à affecter. Leur affectation risque d'avoir une incidence sur celle des TZR.

Enfin, concernant les quotités sur lesquelles vous êtes affectés à l'année, il est possible que vous ayez la désagréable surprise de constater que le nombre d'heures qui vous sont dévolues dans un ou plusieurs établissements est supérieur à ce qui est annoncé. En tout état de cause, **on ne peut pas vous imposer plus d'une heure supplémentaire**. Contactez-nous en cas de problèmes !

Réunion spéciale TZR

pour faire le point sur la rentrée, sur votre affectation, et vous donner des conseils pour aborder cette nouvelle année
le vendredi 29 août 2014 à 14 h 30, à la Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri à Clermont-Ferrand

... sans oublier le **stage académique annuel** en décembre ou janvier (consultez notre site)

Le **combat syndical mené par le SNES-FSU** a permis d'obtenir, au fil des ans, la pérennisation du RAD ainsi que des bonifications pour la phase intra du mouvement. Ces bonifications ont permis à certains TZR de se stabiliser sur un poste fixe. Hélas, tou-te-s n'ont pas eu cette chance. En tout état de cause, pour que les TZR puissent se stabiliser, il faut des postes, et les créations récentes sont loin d'être suffisantes. Par ailleurs, le ministère a pris la décision d'affecter les lauréats des concours exceptionnels sur un temps complet, considérant à tort que ces collègues n'ont pas besoin de formation ! On peut espérer une embellie à la rentrée prochaine puisqu'il n'y aura plus que les lauréats des concours rénovés à affecter sur des demi-services. Cela devrait libérer des postes.

Le combat continue, et, pour le mener, **nous avons besoin de vous**. Cette année, le SNES-FSU a mené un important travail sur les conditions de travail des TZR. Ce travail a été initié par le groupe national TZR du SNES-FSU, puis décliné dans plusieurs académies, dont celle de Clermont. Le SNES-FSU a lancé une enquête auprès de tous les TZR de l'académie. Même si le nombre de retours était insuffisant pour en tirer des conclusions, certains témoignages nous ont été très utiles lors de différents rendez-vous avec le rectorat.

Le SNES-FSU a saisi le CHSCT-A et a demandé la réunion d'un groupe de travail spécifique sur **les conditions de travail des TZR**. La première réunion a eu lieu le mercredi 9 juillet. Il a été décidé qu'un nouveau « guide TZR » académique destiné aux TZR, aux IA-IPR et aux chefs d'établissements serait publié. Il mettra l'accent sur l'accueil des TZR dans les établissements. Par ailleurs, nous avons avancé sur une des revendications que nous portons depuis longtemps et qui nous a valu plusieurs contentieux avec l'administration : l'arrêt d'affectation ECRIT. Suite à une audience accordée au SNES-FSU sur les TZR et au groupe de travail du CHSCT-A, où nous avons pu argumenter sur la nécessité d'un écrit, le rectorat semble enfin prendre conscience de l'importance de l'envoi d'un document au TZR et à son établissement AVANT que celui-ci ne se rende dans l'établissement. La DRH s'est engagée à tout mettre en œuvre pour que cela soit fait. Les TZR seront enfin couverts sur le trajet pour se rendre dans leur établissement d'affectation. L'administration semble aussi avoir entendu notre demande d'un délai pédagogique avant la prise en charge d'élèves afin de laisser le temps au TZR de préparer son intervention et de prendre possession de tout le matériel nécessaire. Le SNES-FSU prendra toute sa part dans les prochaines réunions de ce groupe de travail afin que le guide qui sera publié apporte de réelles améliorations des conditions de travail des TZR.